

Plan de formation

Relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de

Gardiennne de chevaux / Gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

du 4 novembre 2013

No de la profession 18121

Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Vocation du plan de formation	5
1.2 Concept de formation des métiers liés au cheval	5
2. 2. Bases de la pédagogie professionnelle	8
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	8
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	9
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	9
2.4 Collaboration entre les lieux de formation	10
3. Profil de qualification	11
I – Profil professionnel	11
II – Tableau des compétences opérationnelles de la gardienne et du gardien de chevaux AFP	13
III – Niveau d'exigence du métier	14
4. Domaines de compétence, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs selon le lieu d'apprentissage	15
Approbation et entrée en vigueur	33
Annexe	35

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CIE	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
OrTra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

1. Introduction

1.1 Vocation du plan de formation

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité de¹ gardienne de chevaux / gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est un guide auquel les personnes en formation se reportent durant la formation.

1.2 Concept de formation des métiers liés au cheval

La formation de gardienne de chevaux / gardien de chevaux s'adresse à des adolescents ayant surtout des aptitudes pratiques et avec des besoins d'apprentissage spécifique, qui choisissent d'entrer dans la vie professionnelle par une formation de base avec attestations. Une motivation prononcée, un rapport avec la nature et les animaux et de bonnes qualités de caractère sont des conditions importantes pour une formation réussie et l'activité professionnelle future.

Ces adolescents obtiennent une formation professionnelle adaptée à leurs aptitudes et à leurs possibilités, elle leur permet d'entrer dans la vie professionnelle et de s'affirmer plus tard sur le marché du travail.

Lors de cette formation, l'accent est mis sur le développement des aptitudes pratiques; à l'école, les thèmes sont en rapport direct avec les activités de l'entreprise. Les trois lieux de formation entreprise, école et cours interentreprises (CIE) agissent de manière flexible et sous forme de réseau. Du côté des personnes en formation, ce réseau est assuré par le dossier de formation, du côté du corps enseignant par une réunion annuelle.

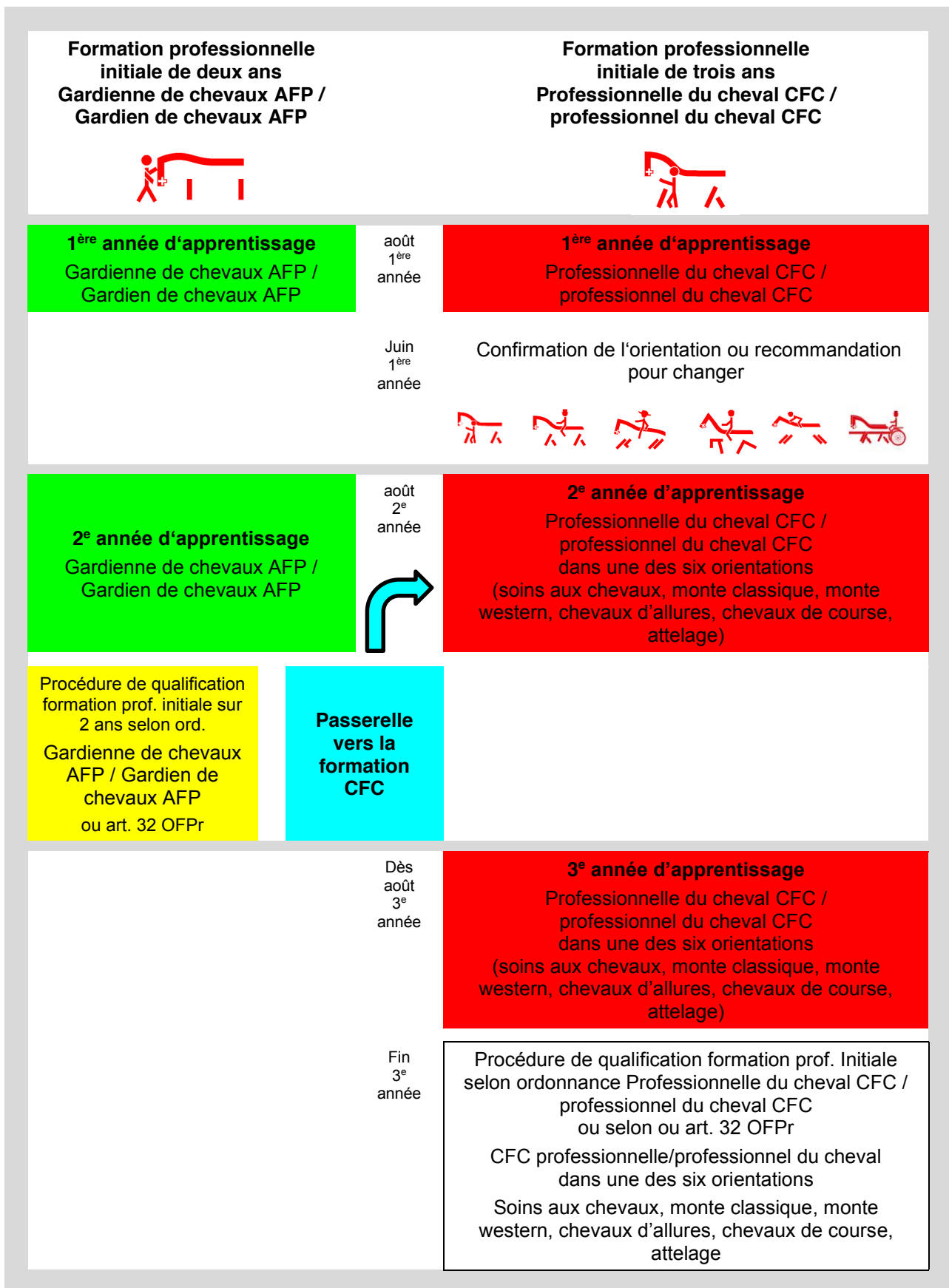
La décision de conclure un contrat d'apprentissage pour la formation professionnelle initiale de gardienne de chevaux AFP / gardien de chevaux AFP de deux ans ou pour la formation professionnelle initiale de professionnel du cheval CFC de trois ans incombe aux contractants.

Les gardiennes de chevaux et gardiens de chevaux soignent les chevaux qui leur sont confiés de manière autonome dans le cadre des consignes de l'entreprise. Ils participent aux travaux de nettoyage quotidien (lieu de détention des chevaux, installations) et à l'organisation de manifestations

Dans leur travail quotidien, ils agissent en tenant compte de l'environnement, en respectant les principes éthiques et en appliquant les prescriptions de la loi suisse sur la protection des animaux. Les gardiennes de chevaux AFP / gardiens de chevaux AFP évaluent les dangers et les risques de leur travail et prennent les mesures appropriées de sécurité au travail et de protection de la santé.

¹ Voir art. 12, al. 2, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 4 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de Gardienne de chevaux AFP / Gardien de chevaux AFP

a) Aperçu et déroulement de la formation professionnelle initiale des métiers liés au cheval



b) Appui à l'apprentissage

Afin de de mener leur formation à bon terme, les personnes en formation ont à disposition diverses mesures d'accompagnement: Cours d'appui et de promotion des écoles professionnelles ainsi qu'un accompagnement individuel par des experts, réglementé sur le plan cantonal.

c) Formation avec passerelle

Après avoir réussi leur apprentissage et obtenu l'attestation professionnelle attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), les gardiennes de chevaux et gardiens de chevaux ont la possibilité d'entrer en deuxième année de formation de professionnelle du cheval CFC / professionnel du cheval CFC.

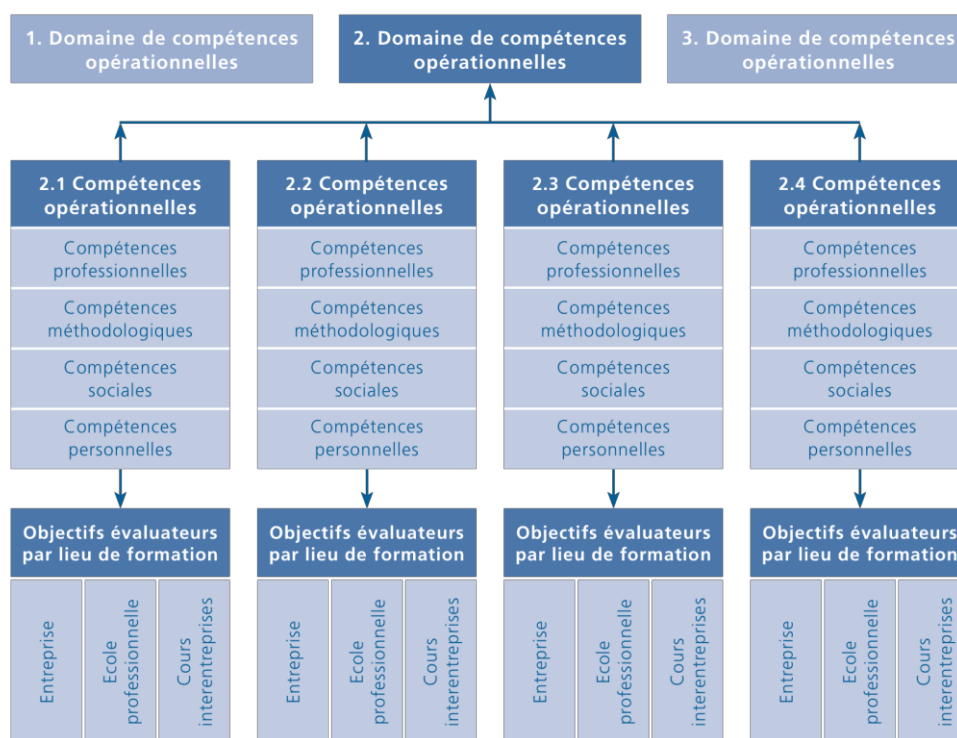
2. 2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de gardienne de chevaux / gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Le but de la formation professionnelle est d'agir avec compétences dans les situations professionnelles du métier. Dans cet esprit les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles définissent et délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Aperçu des domaines de compétences, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation :



La profession de gardienne de chevaux / gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) comprend **5 domaines de compétences**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple:

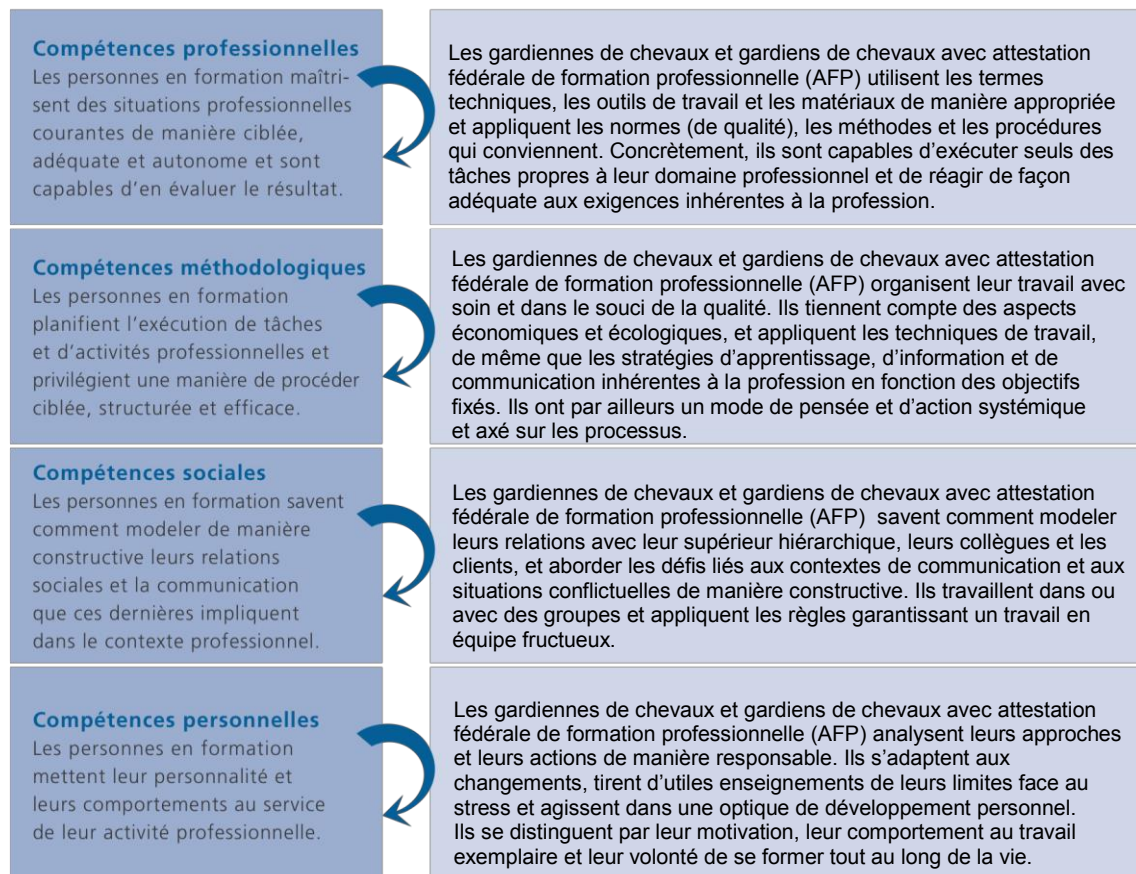
Domaine de compétences **c «Soins et affouragement des chevaux»**.

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine de compétences c «Soins et affouragement des chevaux» comprend trois compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions : les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chapitre 2.2 et annexe 3). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en objectifs évaluateurs par lieu de formation, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises au développement des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chapitre 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les gardiennes de chevaux / gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) aient de réelles débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle, cours interentreprises). Le tableau ci-après présente les quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre celles-ci.



2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité : C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit :

Niveau	Opération	Description
K 1	Savoir	<i>(pas d'exemple dans ce plan de formation)</i>
K 2	Comprendre	Les gardiennes de chevaux et gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires <i>Je décris les exigences en matière d'habits de travail et j'explique l'importance de ces exigences pour la protection de la santé. (a2.2).</i>
K 3	Appliquer	Les gardiennes de chevaux et gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. <i>J'entrepose le fumier provenant de l'écurie conformément aux consignes de l'entreprise. (b1.7)</i>
K 4	Analyser	Les gardiennes de chevaux et gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) analysent une situation complexe : ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. <i>Je procède quotidiennement à une évaluation de l'état de santé des chevaux et, en cas d'altération, j'informe mon/ma supérieur(e). (c1.3).</i>
K 5	Synthétiser	Les gardiennes de chevaux et gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) combinent les différents éléments d'une situation et les rassemblent en un tout. <i>En cas de conflit ou de divergence d'opinion, je conserve mon calme, je discute de manière objective, j'accepte les opinions d'autrui et je fais des propositions constructives pour parvenir à une solution. (e1.4).</i>
K 6	Evaluer	<i>(pas d'exemple dans ce plan de formation)</i>

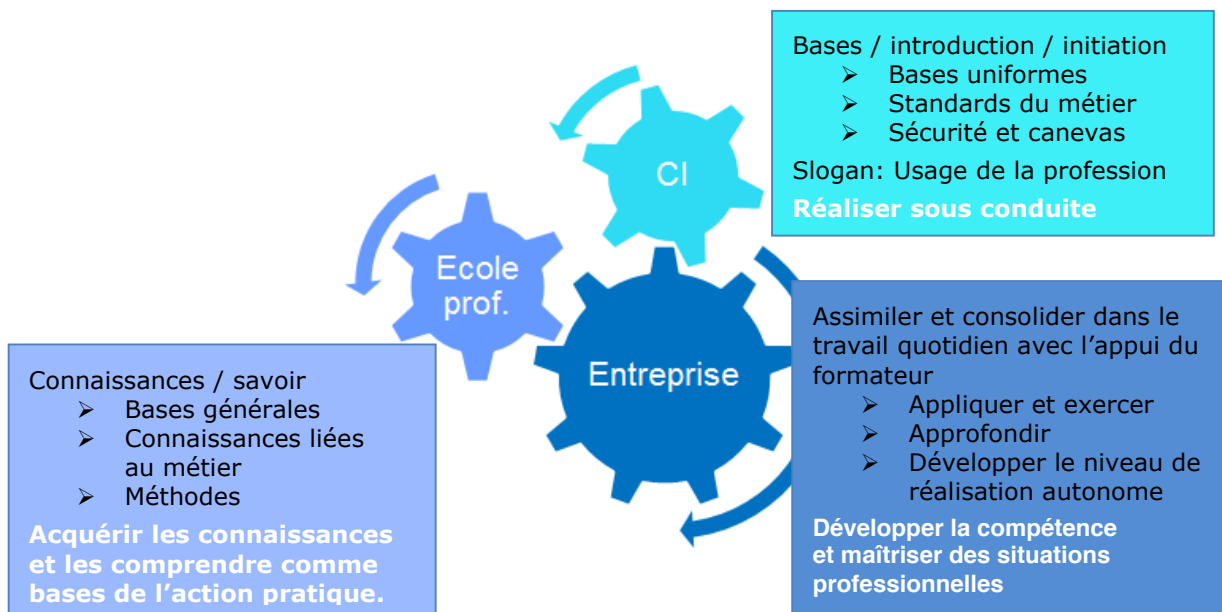
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- **Entreprise formatrice** : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **Ecole professionnelle (EP)**: elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et du sport.
- **Cours interentreprises (CIE)**: ils visent l'acquisition d'aptitudes de base selon des standards harmonisés et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit :



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

Dossier de formation

Le dossier de formation est un instrument indépendant du lieu de formation qui sert à la documentation et à la réflexion de la formation dans son ensemble. La personne en formation tient le dossier de formation, elle y décrit et reflète de manière autonome les activités professionnelles importantes, les travaux réalisés, les expériences durant sa formation.

Le dossier de formation est introduit dans le cadre de l'enseignement des connaissances professionnelles. Les formateurs en entreprise encadrent et conseillent la personne en formation pour la constitution du dossier de formation. Ils contrôlent et visent les comptes rendus et en discutent avec la personne en formation par exemple dans le cadre de entretiens semestriels (voir exigences définies aux articles 12 et 13 de l'Orfo).

3. Profil de qualification

I – Profil professionnel

Domaine d'activité

La gardienne et le gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) sont des personnes qualifiées assurant les soins aux chevaux dans le cadre d'une entreprise. Conformément aux consignes de leur supérieur(e), ils soignent, entretiennent et bougent les chevaux de manière sûre, autonome et respectueuse de leurs besoins. Conformément aux consignes de leur supérieur(e) et sous sa surveillance, ils effectuent d'autres tâches de l'entreprise équestre.

Dans l'exercice de leur profession les gardiennes de chevaux et les gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) s'appuient dans toutes les situations professionnelles sur une culture de la sécurité personnelle et de l'entreprise (sécurité personnelle, sécurité de la clientèle, sécurité de tiers, sécurité des chevaux). En plus ils identifient les dangers apparaissant, estiment dans leur domaine de compétence les risques et prennent les mesures nécessaires concernant la protection de la santé, la sécurité du travail, la sécurité de tiers personnes et la sécurité des chevaux.

Compétences opérationnelles

Les compétences opérationnelles de la gardienne et du gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) sont réparties en cinq domaines de compétences :

- a. **Garantie de la sécurité et protection de la santé des hommes et des chevaux**
La gardienne et le gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) reconnaissent les dangers sur leur place de travail et lors de l'utilisation de chevaux au sein de l'entreprise, appliquent les règles de sécurité dans le quotidien, contribuent à éviter les accidents et maladies professionnels et protègent la santé des personnes et des chevaux.
- b. **Entretien des lieux de détention des chevaux et des installations**
La gardienne et le gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) effectuent les travaux de nettoyage et d'entretien des écuries, des alentours de l'entreprise, de l'infrastructure et des outils de travail, conformément aux directives de l'entreprise.
- c. **Soin et affouragement des chevaux**
La gardienne et le gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) procèdent au pansage quotidien et à l'affouragement des chevaux, conformément aux directives de l'entreprise.
- d. **Comportement avec les chevaux et bouger les chevaux**
Dans le maniement des chevaux dociles, dans leur contact et leur travail avec eux, la gardienne et le gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) prennent en considération le comportement naturel des chevaux. Ils participent au travail à pied et à la longe, en assumant certaines phases de façon autonome, conformément aux consignes. Sous surveillance et à un niveau de base, ils montent les chevaux dociles en carrière et dans le terrain. Ils effectuent de façon autonome et appropriée le nettoyage et l'entretien après usage de l'équipement des chevaux.
- e. **Comportement avec les collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'avec les clientes et les clients**
La gardienne et le gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) assument de façon autonome les tâches qui leur sont attribuées et contribuent à atteindre les objectifs communs de l'équipe. Ils pratiquent une communication ouverte avec les supérieurs, les collègues et la clientèle. Par un comportement professionnel et loyal, ils contribuent au maintien d'une image positive de l'entreprise.

Exercice de la profession

En tant que collaboratrices ou collaborateurs d'une entreprise équestre, d'une institution publique ou privée, la gardienne et le gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) contribuent de manière importante à ce que les soins et la détention des chevaux s'effectuent dans le respect de leurs besoins.

L'essentiel de leur activité dans l'entreprise consiste à effectuer de manière largement autonome les tâches définies par leur supérieur(e). Conformément aux directives, ils prodiguent aux chevaux les soins appropriés et veillent à ce que leurs conditions de détention soient respectueuses des animaux. Ils prennent part à la préparation des chevaux engagés dans les diverses prestations fournies par l'entreprise, et ils effectuent les tâches qui leur sont attribuées dans le domaine du nettoyage et de l'entretien des infrastructures et de l'équipement. Ils emploient des matières premières en ménageant les ressources et utilisent des détergents (par exemple produit de nettoyage) de manière économique et écologique.

La gardienne et le gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) se montrent courtois envers les clients et font preuve d'esprit d'équipe. Ils contribuent également à surmonter les situations conflictuelles et à remédier aux dysfonctionnements de la vie de l'entreprise.

Importance de la profession pour la société

Ces dernières décennies, le monde du cheval en Suisse s'est considérablement popularisé. Le rôle du cheval a changé: jadis animal de rente, il est devenu avec le temps un animal de compagnie pour les loisirs et les activités sportives. Ces dernières années de nouvelles approches recourant au cheval ont vu le jour, qui occupent aujourd'hui une place reconnue comme mesures thérapeutiques et rééducatives dans les domaines pédagogique, médical et paramédical.

Le cheval jouit au sein de la population d'un prestige considérable, suscite l'admiration, respire le calme, illustre la force et, par sa nature pacifique, invite naturellement au contact. Sa simple présence éveille la sympathie, crée des émotions, établit des ponts entre la ville et la campagne, entre les générations et entre les couches sociales. Mais aujourd'hui la société est aussi devenue beaucoup plus critique et plus sensible aux besoins des animaux et de la nature. Elle exige désormais que les chevaux soient traités de manière respectueuse et conforme à leurs besoins, qu'ils fassent l'objet de soins professionnels et compétents, dans un contexte écologique et sûr pour tous les partenaires, les chevaux comme les hommes.

En traitant les chevaux avec respect, en veillant à ce que les conditions de leur détention soient conformes à leurs besoins, en leur prodiguant des soins professionnels et en adoptant vis-à-vis de la clientèle une attitude respectueuse de ses exigences, la gardienne et le gardien de chevaux offrent au public un reflet fidèle des pratiques actuelles en matière de détention et de soins des chevaux, animaux certes au service de l'homme, mais qui doivent être traités avec respect et en toute sécurité.

Par leur attitude professionnelle, leurs rapports appropriés avec les chevaux et leur comportement exemplaire, la gardienne et le gardien de chevaux contribuent grandement à ce que la détention et l'utilisation des chevaux dans la société d'aujourd'hui soient respectueuses des animaux et conformes à leurs besoins. Ils apportent également une contribution essentielle à l'évolution et à la pérennité de la branche équestre.

II – Tableau des compétences opérationnelles de la gardienne et du gardien de chevaux AFP

Domaines de compétences		Compétences opérationnelles					
a	Garantie de la sécurité et protection de la santé des hommes et des chevaux	a1 - Identifier les dangers et prendre des mesures Ils identifient les dangers de la profession, évaluent les risques, appliquent les règles de sécurité afin d'éviter les accidents professionnels, et protègent la santé des personnes et des chevaux.	a2 – Protéger sa santé et éviter les maladies professionnelles Ils prennent des mesures appropriées pour protéger leur propre santé et prévenir les maladies professionnelles (p. ex. nourriture, hygiène, habits de travail, équipement pour l'équitation, mode de travail ergonomique).	a3 – Pratiquer les premiers secours En cas d'accident, ils appliquent les mesures prescrites par l'organisation des secours d'urgence de l'entreprise et portent les premiers secours aux blessés.			
b	Entretien des lieux de détention des chevaux et des installations	b1 – Entretenir le lieu de détention des chevaux Ils nettoient et entretiennent les écuries, identifient les lacunes dans la détention et, d'entente avec leur supérieur(e), prennent les mesures qui s'imposent en faveur du bien-être et de la santé des chevaux.	b2 – Entretenir l'infrastructure et les alentours Conformément aux directives de l'entreprise, ils effectuent de manière autonome les travaux d'entretien et de nettoyage des installations et des bâtiments. Ils identifient les dangers (par ex. plantes toxiques, défauts), les éliminent et/ou en informent leur supérieur(e).	b3 – Entretenir les outils et les instruments de travail Conformément aux consignes de l'entreprise, ils nettoient et entretiennent le matériel de pansage, les outils et autres instruments de travail. Ils annoncent les éventuelles lacunes à leur supérieur(e).	b4 – Appliquer les prescriptions en matière de protection des animaux Dans leur domaine de compétences et d'activités quotidiennes avec les chevaux, (soins, détention, affouragement, travail) ils appliquent les prescriptions en matière de protection des animaux.		
c	Soin et affouragement des chevaux	c1 – Soigner, protéger les chevaux et préserver leur santé Conformément aux consignes, ils procèdent aux soins corporels quotidiens des chevaux (pelage, crins, sabots, fanons). Sur instruction, ils prennent les mesures préventives pour préserver la santé et le bien-être des chevaux.	c2 – Affourager les chevaux selon les consignes Ils apprécient l'état du fourrage (propreté, qualité) et nourrissent les chevaux qui leur sont confiés, conformément aux consignes de l'entreprise.	c3 – Identifier les changements ou les comportements suspects et agir selon les consignes Ils identifient les blessures, les symptômes de maladie et les comportements inhabituels des chevaux, en informent leur supérieur(e) et appliquent les mesures ordonnées (soins et traitement).			
d	Comportement avec les chevaux et bouger les chevaux	d1 – Communiquer de façon appropriée et se comporter correctement avec les chevaux Dans leur contact et leur travail avec les chevaux, ils utilisent le comportement naturel des chevaux (par ex. langage corporel, instincts). Ils communiquent et se comportent avec eux de manière sûre, appropriée et respectueuse.	d2 – Mener et présenter de façon sûre des chevaux à la main Dans des contextes connus, ils mènent les chevaux à la main et les présentent de manière sûre et correctement au vétérinaire ou à la clientèle.	d3 – Participer au travail à pied et à la longe Ils participent au travail à pied et à la longe des chevaux. Conformément aux consignes, ils prennent en charge les phases d'échauffement et de détente, avant et après la séquence de travail.	d4 – Monter des chevaux Ils montent des chevaux pour leur permettre de varier les occupations, de compenser leur travail et de récupérer après leurs efforts au paddock ou en sortie.	d5– Préparer les chevaux pour leur transport Conformément aux consignes, ils préparent les chevaux de manière appropriée pour leur transport et, sous surveillance, procèdent à leur chargement de manière sûre et respectueuse de l'animal.	d6 – Entretenir l'équipement des chevaux Conformément aux consignes de l'entreprise, ils nettoient et entretiennent l'équipement des chevaux (p. ex. selle, accessoires d'équitation, équipement pour le travail à la longe, matériel de protection) et annoncent les lacunes constatées à leur supérieur(e).
e	Comportement avec les collaboratrices et les collaborateurs ainsi qu'avec les clientes et les clients	e1 – Communiquer ouvertement dans le contexte professionnel Au contact de leurs supérieurs, de leurs collègues et de la clientèle, ils se conforment aux règles de langage et de comportement prescrites par l'entreprise. Ils identifient les conflits ou les situations critiques et contribuent à les résoudre.	e2 –Encadrer les clientes et les clients Dans leur travail quotidien, ils répondent directement aux questions de la clientèle qui relèvent de leur domaine de compétences. Pour les autres questions, souhaits ou réclamations, ils adressent la clientèle à l'interlocuteur ou l'interlocutrice compétent(e).	e3 – Contribuer activement à l'image favorable de l'entreprise Ils s'identifient à l'entreprise et défendent avec conviction les valeurs de celle-ci face à des tiers. En soignant leur propre apparence (habits, équipement, attitude, mode de travail sûr), ils contribuent à la bonne image de l'entreprise.			

III – Niveau d'exigence du métier

Le niveau d'exigence du métier est fixé dans le plan de formation (chapitre 4 compétences opérationnelles) par le niveau taxonomique (C1 à C6) indiqué pour chaque objectif évaluateur.

4. Domaines de compétence, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs selon le lieu d'apprentissage

Domaine de compétences a:

garantie de la sécurité et protection de la santé des hommes et des chevaux

La gardienne et le gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) reconnaissent les dangers sur leur place de travail et lors de l'utilisation de chevaux au sein l'entreprise, appliquent les règles de sécurité dans le quotidien, contribuent à éviter les accidents et maladies professionnels et protègent la santé des personnes et des chevaux.

Compétence opérationnelle a1: identifier les dangers et prendre les mesures

Ils identifient les dangers de la profession, évaluent les risques, appliquent les règles de sécurité afin d'éviter les accidents professionnels, et protègent la santé des personnes et des chevaux.

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
a1.1	A l'aide d'exemples, je décris les dangers liés à mon travail et les risques que celui-ci comporte pour moi, mes collègues et les tiers. (C2)	J'identifie les dangers liés à l'exercice quotidien de mon travail dans l'entreprise et les risques que celui-ci comporte pour moi, mes collègues et les tiers. (C3)	Sur instruction, j'identifie les dangers liés à mon activité professionnelle et les risques que celle-ci comporte pour moi, mes collègues et les tiers. (C3)
a1.2	J'explique les obligations de l'employé(e) dans l'observation des directives juridiques et coutumières du secteur, des directives de l'entreprise et des règles de sécurité visant à éviter les accidents professionnels. (C2)	Dans l'exercice quotidien de ma profession, j'applique les directives juridiques et coutumières du secteur, les règles de sécurité (sécurité personnelle, protection de tiers) et les directives de l'entreprise visant à éviter les accidents de travail. (C3)	Dans mes activités professionnelles, j'applique sur instruction les directives juridiques et coutumières du secteur, les directives CIE et les règles de sécurité visant à éviter les accidents de travail. (C3)
a1.3	J'énumère les éléments qui composent l'équipement de protection spécifique à ma profession. J'explique quel est leur effet, comment les employer et les entretenir correctement. (C2)	Dans l'exercice quotidien de ma profession, j'utilise l'équipement de protection individuelle adapté à chaque travail (par ex. casque, protection dorsale, auditives, respiratoire, des yeux, chaussures de sécurité). (C3)	Dans mes activités professionnelles, j'utilise sur instruction l'équipement de protection individuelle adapté à chaque travail. (C3)
a1.4	Je décris comment il est possible d'éviter les accidents, aussi bien dans le travail au quotidien que durant les loisirs. A l'aide d'exemples (par ex. ordre, organisation du travail, équipement) je décris comment j'y contribue personnellement. (C2)	Dans l'exercice quotidien de ma profession, je contribue à éviter les accidents en prenant les mesures appropriées (par ex. ordre, gestion du temps, organisation du travail, équipement). (C3)	Pendant les CIE, sous la conduite d'un formateur, je contribue à éviter les accidents en prenant les mesures appropriées (par ex. ordre, gestion du temps, organisation du travail, équipement). (C3)
a1.5		J'identifie les situations d'insécurité à ma place de travail. J'y remédie de ma propre initiative ou je les annonce à mon/ma supérieur(e). (C3)	J'identifie, sous la conduite d'un formateur, les situations d'insécurité à ma place de travail. J'y remédie de ma propre initiative ou je les annonce à mon/ma supérieur(e). (C3)

Compétence opérationnelle a2: protéger sa santé et éviter les maladies professionnelles

Ils prennent les mesures appropriées pour protéger leur propre santé et prévenir les maladies professionnelles (par ex. habits de travail, nourriture, hygiène, équipement d'équitation, mode de travail ergonomique).

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
a2.1	Je décris les mesures susceptibles de protéger ma propre santé, de limiter les travaux physiquement pénibles et d'éviter les maladies professionnelles. (C2)	Dans l'exercice de ma profession et durant mes loisirs, je préserve ma santé en adoptant un mode de vie approprié et équilibré (nourriture, repos). (C3)	
a2.2	Je décris les exigences en matière d'habits de travail et j'explique l'importance de ces exigences pour la protection de la santé. (C2)	Dans mon travail avec les chevaux, je protège ma santé en portant les habits de travail appropriés à chaque activité. (C3)	Dans mon travail avec les chevaux et sur instructions je protège ma santé en portant les habits de travail appropriés à chaque activité. (C3)
a2.3	Je décris comment je peux ménager mon organisme en adoptant une position correcte et en portant les charges de manière adéquate. (C2)	Je ménage mon organisme en adoptant une position correcte au travail et en portant ou déplaçant les charges de manière adéquate. Je limite les travaux physiquement pénibles (par ex. positions forcées, déplacement de charges) en utilisant les instruments adéquats. (C3)	Dans l'exercice de mes activités professionnelles, j'adopte sur instruction une position correcte (ergonomique), je soulève ou je porte les charges de manière adéquate et j'utilise des instruments pour limiter les travaux physiquement pénibles. (C3)
a2.4	Je décris les risques pour la santé liés à l'utilisation d'additifs (par ex. produits de nettoyage, carburants). Je décris leurs conséquences et les mesures à appliquer pour préserver ma santé. (C2)	Dans les travaux d'entretien, de nettoyage et de maintenance, j'utilise les additifs (par ex. produits de nettoyage, carburants) selon les directives de la fiche de données de sécurité de manière appropriée et avec parcimonie, et je me protège de façon adéquate. (C3)	Dans les travaux d'entretien, de nettoyage et de maintenance, j'utilise sur instruction les additifs (par ex. produits de nettoyage, carburants) selon les directives de la fiche de données de sécurité de manière appropriée et avec parcimonie, et je me protège de façon adéquate. (C3)
a2.5	A l'aide d'exemples, je décris les symptômes et les causes de surmenage et de pression, ainsi que les mesures à appliquer pour surmonter les situations de stress. (C2)		
a2.6	Je décris les mesures que je peux prendre à titre individuel pour effectuer, si possible sans stress, les tâches qui me sont attribuées (par ex. en fixant des objectifs, en établissant des priorités ou en arrêtant un programme de travail). (C2)	Dans l'exercice quotidien de ma profession, j'identifie les situations de pression qui s'annoncent (par ex. surplus de travail, manque de temps). Dans mon domaine de compétences, je prends les mesures qui s'imposent pour les surmonter ou j'en informe mon/ma supérieur(e). (C3)	

Compétence opérationnelle a3: pratiquer les premiers secours

En cas d'accident, ils appliquent les mesures prescrites par l'organisation des secours d'urgence de l'entreprise et portent les premiers secours aux blessés.

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
a3.1	J'explique les principaux points de l'organisation des secours dans une entreprise, ainsi que les procédures et les comportements à adopter en cas d'urgence. (C2)	J'explique comment mon entreprise est organisée en matière de secours d'urgence (par ex. schéma d'alarme, numéros d'appel d'urgence, chemins de fuite, mesures d'urgence, localisation des extincteurs). (C3)	
a3.2	J'explique quels sont mes devoirs, mes tâches et mes droits en tant que personne qui porte les premiers secours. (C2)		
a3.3	Je décris comment je dois me comporter en cas d'accident. (C2)	Lorsque survient un accident, j'applique les procédures et les mesures prévues dans l'organisation des secours d'urgence (par ex. donner l'alerte, sécuriser le lieu de l'accident, informer). (C3)	Lorsque survient un accident, j'applique sur instruction les procédures et les mesures prévues dans l'organisation des secours d'urgence (par ex. donner l'alerte, sécuriser le lieu de l'accident, informer). (C3)
a3.4		Je prends les mesures d'urgence en cas d'accident pour venir en aide aux personnes accidentées. (C3)	Je décris les premiers secours et quelles mesures d'urgence j'applique, sur instruction, en cas d'accident, pour venir en aide aux personnes accidentées. (C3)

Domaine de compétences b: entretien des lieux de détention des chevaux et des installations

La gardienne et le gardien de chevaux AFP effectuent les travaux d'entretien et de nettoyage des écuries, des alentours de l'entreprise, de l'infrastructure et des outils de travail, conformément aux directives de l'entreprise.

Compétence opérationnelle b1: entretenir le lieu de détention des chevaux

Ils nettoient et entretiennent les écuries, identifient les lacunes dans la détention et, d'entente avec leur supérieur(e), prennent les mesures qui s'imposent en faveur du bien-être et de la santé des chevaux.

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
b1.1	J'énumère les différentes formes de détention et je décris leurs avantages et leurs inconvénients. (C2)		
b1.2	Je décris les exigences climatiques propices à une détention conforme des chevaux dans l'écurie. Je décris les caractéristiques des conditions climatiques défavorables et les mesures qui s'imposent pour y remédier. (C2)	J'identifie les conditions climatiques défavorables de l'écurie, j'en informe mon/ma supérieur(e) et j'applique les mesures prévues pour remédier au mauvais climat de l'écurie. (C3)	
b1.3	Je décris les exigences concernant les matériaux de litière et les caractéristiques qui me permettent d'évaluer leur qualité. (C2)	Dans l'exercice de mes activités quotidiennes, j'évalue la qualité des matériaux de litière et j'informe mon/ma supérieur(e) des lacunes. (C3)	
b1.4	J'énumère les types usuels de litière, je décris leurs avantages et leurs inconvénients et j'explique quelle est la meilleure manière de les entreposer. (C2)	Je nettoie les lieux de détention des chevaux, j'enlève le fumier et j'use des matériaux de litière avec parcimonie et de manière écologique. (C3)	Sur instruction, je nettoie le lieu de détention des chevaux, je change la litière et je veille à utiliser les matériaux de litière avec parcimonie et de manière écologique. (C3)
b1.5	Je décris l'importance de l'hygiène dans l'écurie, pour le bien-être et la santé des chevaux, et j'explique les mesures indispensables à prendre dans ce domaine. (C2)	Je contrôle tous les jours la propreté et le bon fonctionnement des auges et des abreuvoirs, et au besoin je les nettoie de manière autonome. (C3)	Sur instruction, je contrôle la propreté et le bon fonctionnement des auges et des abreuvoirs, et au besoin je les nettoie. (C3)
b1.6	J'explique les avantages d'une écurie propre et bien rangée. Je décris les outils spécifiques à l'écurie. (C2)	Conformément aux directives de l'entreprise, je veille à ce que l'écurie soit propre et bien rangée. J'emploie les outils de l'écurie de manière appropriée et sûre. (C3).	Dans mon travail à l'écurie, j'emploie sur instruction les outils de manière appropriée et sûre. (C3)
b1.7	Je décris les principales directives en matière de protection de l'environnement, en rapport avec l'entreposage du fumier. (C2)	J'entrepose le fumier provenant de l'écurie conformément aux consignes de l'entreprise. (C3)	Sur instruction, j'entrepose de manière appropriée le fumier provenant de l'écurie. (C3)

Compétence opérationnelle b2: entretenir l'infrastructure et les alentours

Conformément aux directives de l'entreprise, ils effectuent de manière autonome les travaux d'entretien et de nettoyage des installations et des bâtiments. Ils identifient les dangers (par ex. plantes toxiques, défauts), les éliminent et/ou en informent leur supérieur(e).

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
b2.1	Je décris les travaux réguliers d'entretien et de nettoyage des aires de sortie et des pâturages. (C2)	Conformément aux directives de l'entreprise, j'entretiens et je nettoie les aires de sortie et les pâturages, en utilisant les outils de travail adéquats. Je trie les déchets (par ex. fumier, branchages, mauvaise herbe et plastique) et je les élimine. (C3)	
b2.2	Je décris les dangers qui peuvent survenir sur les aires de sortie et les pâturages, les risques qu'ils entraînent pour les chevaux et les mesures à prendre pour y remédier, dans mon domaine de compétences. (C2).	J'identifie les dangers qui surviennent sur les aires de sortie et les pâturages, je les écarte immédiatement ou j'en informe mon/ma supérieur(e). (C3)	
b2.3	J'énumère les plantes toxiques pour les chevaux, je les identifie et j'explique les mesures à appliquer pour les éradiquer et les éliminer. (C2)	J'identifie les plantes qui, sont toxiques pour les chevaux. J'arrache les plants isolés, je les élimine de manière appropriée et j'en informe mon/ma supérieur(e). (C3)	
b2.4	Je décris l'effet potentiel des plantes toxiques sur les chevaux, ainsi que les symptômes et les mesures d'urgence à appliquer si un cheval consomme de telles plantes. (C2)		
b2.5	Je décris les exigences en matière de clôture sûre et respectueuse du cheval. (C2)	Je prends part au montage et aux réparations des clôtures et, sur instruction, j'effectue de manière autonome certains travaux partiels. (C3).	
b2.6	Je décris les travaux d'entretien et de réparation liés à l'entreprise et j'explique leur sens et leur but. (C2)	Je prends part aux travaux d'entretien et de réparation dans l'entreprise (par ex. aplanir le sable du paddock, arroser la piste ou le carré de dressage) et j'effectue de manière autonome les travaux partiels qui m'ont été confiés. (C3)	
b2.7	Je décris les caractéristiques d'une entreprise bien tenue (par ex. ordre, propreté) et le bénéfice que celle-ci en retire (par ex. sécurité, santé, image). (C2)	J'applique les directives de l'entreprise concernant la propreté et l'ordre des locaux accessibles au public (par ex. installations sanitaires, salles d'eau, cuisine, salle de séjour). (C3).	

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
b2.8		Conformément aux directives de l'entreprise, je veille à la propreté et au rangement des places et des locaux de l'entreprise, et également des locaux accessibles au public. (C3)	
b2.9		J'identifie les défauts et les dégâts causés aux locaux et aux installations. Je prends les mesures d'urgence et j'informe mon/ma supérieure. (C3).	
b2.10	Je décris les mesures de protection et les prescriptions à respecter lors de l'utilisation et de l'élimination des produits de nettoyage. (C2)	J'utilise les produits de nettoyage avec parcimonie et de manière écologique. Je les élimine conformément aux directives de l'entreprise. (C3)	
b2.11		Dans l'exercice de mon travail quotidien, je veille à faire un usage parcimonieux des matières premières et de l'énergie. (C3)	
b2.12	Je décris les critères de tri (composants, matières, recyclage) ainsi que les règles d'entreposage et d'élimination pour les déchets produits par l'entreprise. (C2)	Je procède à la récupération des déchets de l'entreprise (par ex. les ficelles à paille, les sacs, les récipients, les restes de produits de nettoyage, les crins), je les trie en fonction de leurs composants et je les élimine conformément aux directives de l'entreprise. (C3)	

Compétence opérationnelle b3: entretenir les outils et les instruments de travail

Conformément aux directives de l'entreprise, ils nettoient et entretiennent le matériel de pansage, les outils et autres instruments de travail. Le cas échéant, ils annoncent les éventuelles lacunes à leur supérieur(e).

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
b3.1		Je contrôle régulièrement l'état des ustensiles de soins employés. Au besoin je les nettoie et j'annonce les défauts. Sur instruction, je répare les ustensiles défectueux ou je procède à leur remplacement. (C3)	
b3.2		Dans l'exercice de mes activités quotidiennes, je contrôle les instruments et les outils dont je fais usage, je les entretiens et j'annonce les défauts. Sur instruction, je les répare ou je	

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
		les remplace. (C3)	
b3.3	Je décris les critères qui s'appliquent au nettoyage du linge de l'entreprise et de l'écurie, et j'explique les règles de base d'un lavage économique et d'un bon rangement. (C2)	Je sépare le linge de l'entreprise de celui de l'écurie, je fais la lessive avec le lave-linge à disposition, j'utilise les produits de lavage appropriés, je procède au séchage et au rangement du linge propre. (C3)	

**Compétence opérationnelle b4:
appliquer les prescriptions en matière de protection des animaux**

Dans leur domaine de compétences et d'activités quotidiennes avec les chevaux, (soins, détention, affouragement, travail) ils appliquent les prescriptions en matière de protection des animaux.

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
b4.1	J'explique quelles sont les directives de la Loi sur la protection des animaux qui s'appliquent obligatoirement à la branche équestre, et quelles en sont les incidences sur mon travail. (C2)		
b4.2	Je décris les exigences qui découlent de la Loi sur la protection des animaux et imposent des soins et des conditions de détention conformes aux besoins des chevaux. (C2)	Dans mon domaine de compétence, je prends les mesures nécessaires pour assurer aux chevaux des soins et des conditions de détention qui répondent aux directives en matière de protection des animaux. (C3)	
b4.3	Je décris les incidences pratiques que la Loi sur la protection des animaux a sur mes rapports et mon comportement avec les chevaux. (C2)	Dans l'exercice quotidien de ma profession et dans toutes mes activités auprès du cheval et sur le cheval, j'adopte toujours un comportement respectueux et conforme aux besoins de l'animal. (C3)	

Domaine de compétences c: soin et affouragement des chevaux

La gardienne et le gardien de chevaux AFP procèdent tous les jours aux soins corporels et à l'affouragement des chevaux, conformément aux directives de l'entreprise,

NB: Les objectifs évaluateurs du domaine de compétences C se réfèrent à des chevaux sans problème. Cet état de fait est supposé connu et n'est plus systématiquement répété.

Compétence opérationnelle c1: soigner, protéger les chevaux et préserver leur santé

Conformément aux consignes, ils procèdent aux soins corporels quotidiens des chevaux (pelage, crins, sabots, fanons). Sur instruction, ils prennent des mesures préventives pour préserver la santé et le bien-être des chevaux.

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
c1.1	Je décris les besoins naturels des chevaux et les différences qui existent selon l'âge et la race. (C2)		
c1.2	Je décris les mesures techniques visant à préserver la santé des chevaux (par ex. les couvrir, les tondre, leur faire prendre l'air). J'explique l'importance et l'utilité de ces mesures. (C2)	Conformément aux directives de l'entreprise, j'applique de manière autonome les mesures visant à préserver la santé des chevaux. (C3)	
c1.3	Je décris les signes caractéristiques d'un cheval en bonne santé et les moyens de vérifier ces signes. (C2)	Je procède quotidiennement à une évaluation de l'état de santé des chevaux et, en cas d'altération, j'informe mon/ma supérieur(e). (C4)	
c1.4	Je décris les préparatifs pour les soins et les critères qui font qu'un endroit offre toutes les garanties de sécurité pour les soins et le pansage des chevaux. (C2)	Je prépare le cheval pour les soins et je procède au pansage dans un endroit sûr. (C3).	Sur instruction, je prépare le cheval pour les soins et je procède au pansage dans un endroit sûr. (C3).
c1.5	J'explique les mesures de soins quotidiens, les ustensiles indispensables à cet effet et le bon déroulement du pansage, en fonction des différentes formes de détention et des différentes races de chevaux. (C2)	Conformément aux directives de l'entreprise, j'effectue de manière appropriée et sûre les soins quotidiens des chevaux. (C3).	Sur instruction, je soigne les chevaux de manière appropriée. (C3)
c1.6	Je décris les produits spécifiques aux soins des chevaux et leur utilisation correcte. (C2)	Conformément aux directives de l'entreprise, je fais un usage judicieux, parcimonieux et écologique des produits de soin. (C3)	Sur instruction, j'utilise les produits de soin adéquats de manière judicieuse, modérée et écologique. (C3)
c1.7	Je décris les signes caractéristiques de sabots en bonne santé. J'explique leur importance pour le cheval, le mécanisme du sabot et les indispensables mesures de contrôle et de soins. (C2)	Conformément aux directives de l'entreprise, je procède aux soins des sabots (curage, lavage, graissage). (C3)	Sur instruction, je procède aux soins des sabots (curage, lavage, graissage). (C3)
c1.8	Je décris l'importance pour le cheval d'avoir des sabots bien protégés (fers, chaussures		

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
	pour chevaux). J'en explique les avantages et les inconvénients. (C2)		
c1.9	Je décris les critères qui permettent de juger de l'état des sabots et des fers. (C2)	Au cours des soins, je juge de l'état des sabots et des fers, j'informe mon/ma supérieur(e) des imperfections et des altérations constatées. J'assiste le maréchal-ferrant dans son travail en respectant les principes de base ergonomiques (tenir le pied). (C3)	Sur instruction, je juge de l'état des sabots et des fers. J'identifie les imperfections et les altérations. (C3)
c1.10	Je décris les différents types de toilettage et de nattage, la manière de procéder, les ustensiles et le matériel indispensables. (C2)	Sur instruction de mon/ma supérieur(e), je procède sur les chevaux aux travaux de toilettage habituels dans l'entreprise. (C3)	Sur instruction, je procède sur les chevaux aux travaux de toilettage et de nattage qui m'ont été attribués. (C3)
c1.11	J'explique l'importance et l'utilité de la tonte. Je décris les diverses formes de tonte et leurs différences. (C2)		
c1.12	J'explique l'utilité de couvrir les chevaux. Je décris les différentes manières de couvrir les chevaux et les modalités d'application. (C3)	Conformément aux directives de l'entreprise, je couvre les chevaux de manière sûre. (C3)	Sur instruction, je couvre les chevaux de manière sûre. (C3)
c1.13	Je décris les mesures médicales visant à préserver la santé des chevaux (par ex. vermifugation, vaccination, soins dentaires). J'explique l'importance de ces mesures et les modalités d'application (périodicité, compétence). (C2)	Conformément aux directives de l'entreprise, j'applique les mesures de vermifugation de manière appropriée et sûre. J'assiste les spécialistes (vétérinaire, dentiste) dans leur travail. (C3)	
c1.14		Après les soins, je procède au nettoyage et au rangement de la place de travail, je trie les éventuels déchets et je les élimine conformément aux directives de l'entreprise. (C3)	

Compétence opérationnelle c2: affourager les chevaux selon les consignes

Ils apprécient l'état du fourrage (propreté, qualité) et nourrissent les chevaux qui leur sont confiés, conformément aux directives de l'entreprise.

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
c2.1	Je décris la prise de nourriture et le processus de digestion des chevaux. (C2)		
c2.2	Je décris les différents fourrages grossiers, leurs signes de qualité perceptibles à l'œil nu, leur durée de conservation et leur	J'évalue l'état et la qualité des fourrages grossiers, j'identifie les anomalies perceptibles à l'œil (par ex. moisissures, présence de	

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
	importance pour un affouragement naturel des chevaux. (C2)	corps étrangers) et j'informe mon/ma supérieur(e). (C3)	
c2.3	Je décris les aliments utilisés comme compléments aux fourrages grossiers, leur durée de conservation et l'importance de ces aliments dans l'affouragement des chevaux. J'explique les signes de qualité perceptibles à l'œil nu. (C2)	J'évalue l'état et la qualité des aliments utilisés comme compléments aux fourrages grossiers, j'identifie les anomalies perceptibles à l'œil nu (par ex. attaque de champignons, présence de corps étrangers) et j'informe mon/ma supérieur(e). (C3).	
c2.4	Je décris les facteurs qui ont une incidence sur les besoins en fourrage du cheval. (C2)		
c2.5	Je décris les principales règles à respecter dans l'affouragement des chevaux et leur importance pour une alimentation saine et respectueuse des animaux. (C2)	Je nourris les chevaux conformément au plan d'affouragement, j'applique les règles d'affouragement et je contrôle la prise de nourriture des chevaux. (C3)	
c2.6	Je décris les besoins en eau d'un cheval, les facteurs qui ont une incidence sur ces besoins et les exigences en matière d'eau. (C2)	Chaque jour, je vérifie que l'approvisionnement en eau des chevaux s'effectue de manière optimale et conforme à leurs besoins. Le cas échéant, je prends les mesures qui s'imposent. (C3)	
c2.7	Je décris quelles conditions doivent être réunies pour que le stockage des fourrages soit conforme. (C2)	Je maintiens dans l'entreprise des conditions de stockage favorables (par ex. l'ordre, la propreté, l'absence d'humidité). J'identifie les lacunes dans le stockage des fourrages et j'en informe mon/ma supérieur(e). (C3)	
c2.8		Conformément aux directives de l'entreprise, j'élimine les fourrages avariés et les déchets issus de l'entreposage. (C3)	

Compétence opérationnelle c3:**identifier les changements ou les comportements suspects et agir selon les consignes**

Ils identifient les blessures, les symptômes de maladie et les comportements inhabituels des chevaux, en informent leur supérieur(e) et appliquent les mesures ordonnées (soins et traitement)

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
c3.1	Je décris le changement de comportement d'un cheval et j'en explique les raisons. (C2)	J'identifie tout changement de comportement chez les chevaux et j'en informe mon/ma supérieur(e). (C3)	
c3.2	Je décris les maladies et les blessures les plus fréquentes, leurs symptômes,	J'identifie les symptômes de maladie et les blessures externes, j'en informe mon/ma	

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
	leurs causes et les possibilités de traitement. (C2)	supérieur(e) et j'agis conformément aux directives de l'entreprise. (C3)	
c3.3	Je décris de manière simple les signes qui permettent de déterminer l'âge d'un cheval. (C2)	En m'appuyant sur des signes simples, j'évalue l'âge des chevaux. (C3)	
c3.4	Je décris les moyens auxiliaires à disposition pour calmer un cheval et les mesures à prendre à cet effet. (C2)	Sur instruction, j'emploie les moyens auxiliaires à disposition pour calmer un cheval, et j'applique en toute sécurité les mesures prévues à cet effet. (C3)	
c3.5	Je décris les exigences en matière de pharmacie d'écurie (par ex. son contenu, son emplacement). Je décris la bonne manière de conserver les médicaments et de les éliminer. (C2)	Conformément aux directives, je contrôle la pharmacie d'écurie et je veille à sa propreté. (C3)	
c3.6		Conformément aux directives de l'entreprise, j'élimine les déchets issus des soins donnés aux chevaux blessés et du rangement de la pharmacie d'écurie. (C3)	

Domaine de compétences d: comportement avec les chevaux et bouger les chevaux

Dans le maniement des chevaux dociles, dans leur contact et leur travail avec eux, la gardienne et le gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) prennent en considération le comportement naturel des chevaux. Ils participent au travail à pied et à la longe, en assumant certaines phases de façon autonome, conformément aux consignes. Sous surveillance et à un niveau de base, ils montent les chevaux dociles en carrière et dans le terrain. Ils effectuent de façon autonome et appropriée le nettoyage et l'entretien après usage de l'équipement des chevaux.

***NB:** Les objectifs évaluateurs du domaine de compétences d se réfèrent à des chevaux sans problème. Cet état de fait est supposé connu et n'est plus systématiquement répété.*

Compétence opérationnelle d1: communiquer de façon appropriée et se comporter correctement avec les chevaux

Dans leur contact et leur travail avec les chevaux, ils utilisent le comportement naturel des chevaux (par ex. langage corporel, instincts). Ils communiquent et se comportent avec eux de manière sûre, appropriée et respectueuse.

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
d1.1	Je décris les principaux points qui caractérisent l'évolution du cheval. (C2)		
d1.2	Je décris la biologie comportementale du cheval (par ex. prise de nourriture, mouvement, reproduction, façons de se reposer, langage corporel) et j'explique comment	Dans mon contact quotidien avec les chevaux, j'identifie les signes de leur langage corporel (par ex. le contentement, la peur, le calme, le stress). Je réagis à ces signes en prenant les mesures adéquates (par	

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
	l'utiliser de manière appropriée dans ma façon d'aborder le cheval et ses besoins. (C2).	ex. en les encourageant, en les calmant, en les bougeant, en les récompensant). (C4)	
d1.3	Je décris le comportement des chevaux, basé sur l'instinct grégaire et l'instinct de fuite. J'explique les dangers qui en découlent et quelle attitude l'homme doit adopter pour s'accommoder de ce comportement. (C2)	Dans mon contact et mon travail avec les chevaux, je prends en considération leur instinct grégaire et leur instinct de fuite et j'adapte mon comportement en fonction des dangers potentiels (par ex. placement, mouvement). (C4)	
d1.4	J'énumère diverses races de chevaux, je décris les plus importantes et je les classe en fonction de l'emploi qu'on en fait. (C2)		
d1.5	Je décris les comportements spécifiques des étalons, des juments et des poulains. J'explique les dangers auxquels on s'expose avec eux et les règles à appliquer pour assurer la sécurité. (C2)	Dans mon contact et mon travail avec les étalons, les juments et les poulains, je prends en considération leur comportement spécifique et j'applique les règles appropriées pour assurer la sécurité. * (C3)	
d1.6	Je décris diverses méthodes de reproduction. (C2)		
d1.7	Je décris les besoins particuliers d'une jument gestante et les adaptations que cela implique dans la détention, les soins et l'affouragement. (C2)	Je soigne et je nourris des juments gestantes, conformément aux directives de l'entreprise. * (C3)	
d1.8	Je décris chez la jument le comportement qui annonce la mise bas. Je décris les préparatifs pour la naissance et le bon déroulement de celle-ci. (C2)	Au comportement de la jument, j'identifie les signes qui annoncent la mise bas et j'en informe mon/ma supérieur(e). * (C3)	
d1.9	Je décris le développement, le comportement et les besoins du poulain, de la naissance au sevrage, et j'explique les mesures à prendre pour adapter les soins	Conformément aux directives de l'entreprise, je soigne et je nourris le poulain, ainsi que la jument avec le poulain sous la mère. *(C3)	

* Objectifs évaluateurs d1.5 à d1.9: ces objectifs sont à réaliser en fonction des données de l'entreprise.

Compétence opérationnelle d2: mener et présenter de façon sûre des chevaux à la main

Dans des contextes connus, ils mènent les chevaux à la main et les présentent de manière sûre et correctement au vétérinaire ou à la clientèle.

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
d2.1	Je décris les divers objets et instruments composant l'équipement qui permettent	Conformément aux directives de l'entreprise, j'équipe un cheval pour le mener en	

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
	de mener et de présenter un cheval en toute sécurité et en respectant l'animal. (C2).	toute sécurité et en respectant l'animal, dans diverses situations. (C3)	
d2.2	Je décris la façon de mener et de présenter un cheval en toute sécurité et en respectant l'animal, dans diverses situations. (C2)	Je mène un cheval en toute sécurité et en respectant l'animal, dans diverses situations (par ex. aux pâturages, chez le maréchal-ferrant, pour une présentation, pour une séance d'équitation thérapeutique). (C3)	Sur instruction, je présente un cheval à la main, je le fais trotter de manière appropriée mais très simple, en ligne droite. (C3).
d2.3			Sur instruction, je mène un cheval en toute sécurité et en respectant l'animal, dans diverses situations. (C3)
d2.4	A l'aide d'un croquis ou d'une image, je désigne et je décris les différentes parties du corps d'un cheval. (C2)	Sur l'animal même, j'explique aux client(e)s les différentes parties du corps d'un cheval. (C3)	Sur instruction, j'explique les différentes parties du corps d'un cheval. (C3)
d2.5	J'explique les principales caractéristiques permettant de décrire un cheval (par ex. couleurs, marques distinctives, sexe, race). (C2)	A l'aide de leurs principales caractéristiques (par ex. couleurs, signes distinctifs), je décris les chevaux de l'entreprise. (C3)	Sur instruction, je décris un cheval à l'aide de ses principales caractéristiques (par ex. couleurs, signes distinctifs). (C3)

Compétence opérationnelle d3: participer au travail à pied et à la longe

Ils participent au travail à pied et à la longe des chevaux. Conformément aux consignes, ils prennent en charge les phases d'échauffement et de détente, avant et après la séquence de travail.

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
d3.1	Je décris les principes du travail à pied et je cite des exemples de méthodes qui permettent d'apprendre cette technique. (C2)		
d3.2	Je décris une forme de travail à pied, j'explique son déroulement, l'équipement approprié et les instruments spécifiques. (C2)	Conformément aux consignes, j'équipe le cheval pour une séance de travail à pied. (C3)	
d3.3	Je décris l'effet de mon attitude corporelle sur le comportement du cheval. Je donne des exemples d'utilisation ciblée du langage corporel dans le travail à pied. (C2)	Par le biais de mon attitude corporelle, j'agis de manière ciblée sur le comportement du cheval. (C3)	Sur instruction, j'agis de manière ciblée sur le comportement du cheval par le biais de mon attitude corporelle. (C3)
d3.4	Je décris le travail classique à la longe*, les objets qui composent l'équipement et les moyens auxiliaires qui permettent l'exercice de cette activité. (C2)	Conformément aux consignes, je prépare l'équipement et les moyens auxiliaires, et j'équipe le cheval pour le travail à la longe. (C3)	Sur instruction, j'équipe un cheval pour le travail classique à la longe. (C3)
d3.5		Conformément aux consignes, j'effectue avec les chevaux des phases d'échauffement et de	Sur instruction, j'effectue avec les chevaux des phases d'échauffement et de détente, avant et après la

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
		détente, avant et après la séquence de travail à la longe. (C3).	séquence de travail à la longe. (C3)

* Objectif évaluateur d3.2: cet objectif est à réaliser en fonction des données de l'entreprise.

Compétence opérationnelle d4: monter des chevaux

Ils montent des chevaux pour leur permettre de varier les occupations, de compenser leur travail et de récupérer après leurs efforts au paddock ou en sortie.

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
d4.1	Je décris les allures de base d'un cheval et les allures spécifiques à sa race. (C2)	J'identifie et je désigne les allures de base des chevaux qui me sont présentés. (C3)	
d4.2	Je décris les directives qui fixent la bonne manière de se vêtir et de s'équiper pour faire de l'équitation, en tenant compte du style de monte. (C2)	Conformément au style de monte de l'entreprise, je m'équipe complètement avant de faire de l'équitation (par ex. habits, moyens auxiliaires, protection). (C3)	Sur instruction et conformément au style de monte de l'entreprise, je m'équipe complètement avant de faire de l'équitation. (C3)
d4.3	Je décris l'équipement approprié aux divers styles de monte (brides, selle, instruments, matériel de protection). (C2)	Avant de monter un cheval, je prépare l'équipement, les moyens auxiliaires et le matériel de protection appropriés. (C3)	
d4.4	Je décris la bonne manière de seller et de brider les chevaux, ainsi que les critères de contrôle. (C2)	En fonction du style de monte, j'équipe le cheval pour l'équitation, je contrôle qu'il soit correctement sellé et bridé et, au besoin, je procède aux corrections avant monter en selle. (C3)	Sur instruction, j'équipe le cheval pour l'équitation en monte classique, je contrôle qu'il soit correctement sellé et bridé et, au besoin, je procède aux corrections avant de monter en selle. (C3)
d4.5	Je décris la bonne manière de monter en selle, de sangler un cheval et de régler les étriers (directives, déroulement). (C2)	Je me prépare pour l'équitation en fonction du style de monte. (C3)	Sur instruction, je me prépare pour l'équitation en monte classique (monter en selle, sangler le cheval et régler les étriers). (C3)
d4.6	A l'aide de ses principales caractéristiques, je décris l'assiette de base. (C2)	Je monte les chevaux avec une bonne assiette de base. (C3)	Sur instruction, je monte les chevaux avec une bonne assiette de base. (C3)
d4.7	Je décris les aides. (C2)		
d4.8	Je dessine les figures de manège et je les explique. (C2)	Je maîtrise mon cheval dans les trois allures de base. Sous surveillance, j'effectue les figures de manège, aussi bien individuellement qu'en groupe. (C3)	Je maîtrise mon cheval dans les trois allures de base. Sur instruction, j'effectue les figures de manège, aussi bien individuellement qu'en groupe. (C3)
d4.9	Je décris les règles de manège. (C2)	J'applique les règles de manège. (C3)	Sur instruction, j'applique les règles de manège. (C3)
d4.10	Je décris les principes du comportement dans la circulation et les règles de sécurité à adopter lors d'une sortie à cheval. (C2)	Lors d'une sortie à cheval, j'applique les règles de comportement et de sécurité je me conforme aux règles de la circulation. (C3)	
d4.11	Je décris les mauvaises habitudes du cheval durant l'équitation et leurs conséquences potentielles. (C2)		

Compétence opérationnelle d5: préparer les chevaux pour leur transport

Conformément aux consignes, ils préparent les chevaux de manière appropriée pour leur transport et, sous surveillance, procèdent à leur chargement de manière sûr et respectueuse de l'animal.

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
d5.1	Je décris les objets qui composent l'équipement, les moyens auxiliaires et de protection appropriés au transport des chevaux. (C2)	Conformément aux directives, je prépare entièrement et correctement un cheval pour le transport. (C3)	Sur instruction et conformément aux directives, je prépare entièrement un cheval pour le transport. (C3)
d5.2	Je décris les exigences en matière de moyens de transport, pour que le transport des chevaux s'effectue en toute sécurité et dans le respect des animaux. (C2)	Conformément aux consignes, je prépare le van (par ex. litière, fourrage) et je charge le matériel indispensable. (C3)	Sur instruction, je prépare le van. (C3)
d5.3	Je décris le chargement d'un cheval en toute sécurité et les dispositions prises à cet effet. (C2)	Sous surveillance, je procède au chargement d'un cheval de manière sûre. (C3)	Sur instruction, je procède au chargement d'un cheval de manière sûre. (C3)
d5.4		Après l'emploi, je procède de manière autonome au nettoyage de la camionnette qui a transporté les chevaux, et j'élimine le fumier. (C3)	

Compétence opérationnelle d6: entretenir l'équipement des chevaux

Conformément aux consignes de l'entreprise, ils nettoient et entretiennent l'équipement des chevaux (p. ex. selle, accessoires d'équitation, équipement pour le travail à la longe, matériel de protection) et annoncent les lacunes constatées à leur supérieur(e).

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
d6.1	J'explique pourquoi il est important que les objets qui composent l'équipement soient en bon état. Je décris les critères qui me permettent d'évaluer leur état. (C2)	Avant et après chaque utilisation, notamment au cours du lavage et de l'entretien, j'évalue l'état des objets qui composent l'équipement et j'informe mon/ma supérieur(e) des éventuelles lacunes. (C3)	Sur instruction j'évalue, avant et après chaque utilisation, notamment au cours du lavage et de l'entretien, l'état des objets qui composent l'équipement. J'informe le/la responsable des lacunes que j'ai constatées. (C3)
d6.2	J'explique pourquoi il est important que les objets qui composent l'équipement soient régulièrement nettoyés et entretenus, et correctement entreposés. (C2)	Je nettoie et j'entretiens systématiquement et régulièrement les objets qui composent l'équipement. Je les entrepose conformément aux directives de l'entreprise. (C3)	Sur instruction, je nettoie et j'entretiens les objets qui composent l'équipement. Je les range ensuite conformément aux consignes. (C3)

Domaine de compétences e: comportement avec les collaboratrices et les collaborateurs, ainsi qu'avec les clientes et les clients.

La gardienne et le gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) assument de façon autonome les tâches qui leur sont attribuées et contribuent à atteindre les objectifs communs de l'équipe. Ils pratiquent une communication ouverte avec les supérieurs, les collègues et la clientèle. Par un comportement professionnel et loyal, ils contribuent au maintien d'une image positive de l'entreprise.

Compétence opérationnelle e1: communiquer ouvertement dans le contexte professionnel

Au contact de leurs supérieurs, de leurs collègues et de la clientèle, ils se conforment aux règles de langage et de comportement prescrites par l'entreprise. Ils identifient les conflits ou les situations critiques et contribuent à les résoudre.

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
e1.1	Je décris les principales règles de langage qui régissent la communication avec les supérieur(e)s, les client(e)s et les membres de l'équipe (par ex. opinion personnelle, messages-JE, écoute active, distinction entre chose et personne, feedback, demandes d'informations). (C2)	Dans mes tâches quotidiennes, je communique de manière ouverte et respectueuse, j'applique les règles de langage et je contribue ainsi à une atmosphère conviviale et franche. Je réfléchis à ma façon de communiquer. (C4)	
e1.2	Je décris les principaux éléments et le déroulement de la communication (par ex. perception, message, émetteur-récepteur), ainsi que les caractéristiques de la communication verbale et non-verbale. J'explique leur importance pour une bonne compréhension mutuelle. (C2)	J'identifie mes propres signaux non-verbaux, je les utilise en connaissance de cause ou je les complète verbalement. J'identifie les messages non-verbaux de mes interlocuteurs, et je m'adresse à eux pour clarifier les choses et éviter ainsi les malentendus. (C4)	
e1.3	Je donne des exemples de règles du comportement et du savoir-vivre, et j'explique leur importance pour le climat de travail dans l'entreprise. (C2)	Conformément aux directives de l'entreprise, j'applique dans mes activités quotidiennes les règles du comportement et du savoir-vivre (par ex. discrétion, secret professionnel, loyauté, respect). (C3)	
e1.4	Je décris les principales caractéristiques des conflits et les mesures préventives qui permettent de les éviter. Je cite les personnes ou les services à qui je peux m'adresser dans des situations critiques. (C2)	En cas de conflit ou de divergence d'opinion, je conserve mon calme, je discute de manière objective, j'accepte les opinions d'autrui et je fais des propositions constructives pour parvenir à une solution. (C5)	

Compétence opérationnelle e2: encadrer les clientes et les clients

Dans leur travail quotidien, ils répondent directement aux questions de la clientèle qui relèvent de leur domaine de compétences. Pour les autres questions, souhaits ou réclamations, ils adressent la clientèle à l'interlocuteur ou l'interlocutrice compétent(e).

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
e2.1	Je décris les principes de base du service à la clientèle et j'explique leur importance pour la réussite de l'entreprise. (C2)	J'accueille les client(e)s avec amabilité, je m'enquiers de leurs souhaits, je leur donne les informations qu'ils/elles désirent ou je les adresse à mes supérieur(e)s. (C3)	
e2.2	Je décris l'entreprise, ses prestations, les objectifs qu'elle poursuit, les valeurs qu'elle défend, son organisation et ses principales activités. (C2)		

Compétence opérationnelle e3 : contribuer activement à l'image favorable de l'entreprise

Ils s'identifient à l'entreprise et défendent avec conviction les valeurs de celle-ci face à des tiers. En soignant leur propre apparence (par ex. habits, équipement, attitude, mode de travail sûr) ils contribuent à la bonne image de l'entreprise.

No.	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises (CIE)
e3.1	J'explique l'importance pour une entreprise d'avoir une bonne image et je décris les facteurs qui influent sur cette image. (C2)	Dans mon travail quotidien, j'identifie les facteurs susceptibles de ternir l'image de l'entreprise, et je les annonce à mon/ma supérieur(e). (C3)	
e3.2	J'explique comment, en tant que collaborateur, je peux contribuer activement à la bonne image de l'entreprise. (C2)	Dans mon travail quotidien, j'adopte un comportement exemplaire (par ex. attitude envers les chevaux, ordre, sécurité). Je me montre également professionnel et aimable vis-à-vis des tiers, et je soigne mon apparence (habillement, propreté). (C3)	
e3.3	Je décris comment répondre aux souhaits des client(e)s et être à l'écoute de leurs réclamations. J'explique en quoi c'est important pour l'assurance qualité. (C2).	Je réponds aux souhaits des client(e)s, je suis à l'écoute de leurs réclamations et je les transmets pour étude à mon/ma supérieur(e). (C3)	

Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014

Lucerne, 31 octobre 2013

Association Métiers liées au cheval Suisse

La présidente / le président

sig. Patrick Rüegg

Patrick Rüegg

La vice-présidente / le vice-président

sig. Derek Frank

Derek Frank

Ce plan de formation est approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation en vertu de l'art. 8, alinéa 1 de l'ordonnance du SEFRI du 4 novembre 2013 sur la formation professionnelle initiale de Gardienne de chevaux / Gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Berne, 4 novembre 2013

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

Le responsable de la division formation professionnelle initiale et supérieure

sig. Jean-Pascal Lüthi

Jean-Pascal Lüthi

Annexe

Annexe 1

Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

Documents	Source
1. Ordonnance du SEFRI du 4 novembre 2013 sur la formation professionnelle initiale de Gardienne de chevaux / Gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (www.sbf.admin.ch/bvz/berufe) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html)
2. Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI du 4 novembre 2013 sur la formation professionnelle initiale de Gardienne de chevaux / Gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	OrTra métiers liés au cheval; www.pferdeberufe.ch
3. Dossier de formation	OrTra métiers liés au cheval; www.pferdeberufe.ch
4. Rapport de formation (édition générale)	www.csfo.ch >produits>formation professionnelle
5. Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification (y compris relevé de notes et contrôles de compétence des cours interentreprises)	OrTra métiers liés au cheval; www.pferdeberufe.ch
6. Plan d'étude cadre pour l'entreprise formatrice	OrTra métiers liés au cheval; www.pferdeberufe.ch
7. Plan d'étude cadre pour l'école professionnel	OrTra métiers liés au cheval; www.pferdeberufe.ch
8. Plan d'étude cadre pour les cours interentreprises	OrTra métiers liés au cheval; www.pferdeberufe.ch
9. Manuel pour la formation en entreprise	www.csfo.ch >produits>formation professionnelle
10. Equipement minimum de l'entreprise formatrice pour les métiers liés au cheval	OrTra métiers liés au cheval; www.pferdeberufe.ch
11. Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité des métiers liés au cheval	OrTra métiers liés au cheval; www.pferdeberufe.ch
12. Règlement d'organisation des cours interentreprises	OrTra métiers liés au cheval; www.pferdeberufe.ch

Annexe 2: Glossaire

(*voir *Lexique de la formation professionnelle*, 3^e édition 2011 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, www.lex.formationprof.ch)

Cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH)

Le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH) renseigne à l'échelle nationale sur le système suisse de formation professionnelle et sert d'instrument au positionnement de ce système sur le plan international. Son but étant, à l'échelle nationale et internationale, de rendre le système de formation professionnelle suisse (en lien avec le CEC) plus transparent et de permettre la comparabilité des compétences et des qualifications, il se fonde sur les compétences que possède une personne titulaire d'un diplôme déterminé.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr².

Compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Cours interentreprises (CIE)*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Domaines de qualification*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification « travail pratique »** : Le travail pratique peut revêtir deux formes : celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification « connaissances professionnelles »** : L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification « culture générale »** : Ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

Dossier de formation*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles à acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Enseignement des connaissances professionnelles

² RS 412.10

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Entreprise formatrice*

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

Lieux de formation*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale : l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation ; orfo)

Une orfo réglemente notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'OrTra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

Organisation du monde du travail (OrTra)*

Dénomination collective, l'expression « organisations du monde du travail » désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'OrTra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

Partenariat sur la formation professionnelle*

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Personne en formation*

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'OrTra nationale. Le plan de formation est approuvé par le SEFRI et édicté par l'OrTra.

Procédures de qualification*

L'expression « procédure de qualification » est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de

constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Rapport de formation*

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation

Responsables de la formation professionnelle*

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire : formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Travail pratique prescrit (TPP)*

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans le plan de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).

Annexe 3: Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles

Les quatre dimensions des compétences opérationnelles recouvrent différents éléments propres à chaque profession, qui se déclinent comme suit.

1. Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles concernent les domaines suivants :

- la connaissance des termes spécifiques (langage technique), des normes (de qualité), des éléments et des systèmes et de leur importance pour les situations de travail ;
- la maîtrise des méthodes, procédures, outils et matériaux propres à la profession et leur utilisation dans les règles ;
- la connaissance des dangers et des risques, des mesures de prévention et de protection qu'ils impliquent, et le sens des responsabilités qui s'impose.

2. Compétences méthodologiques

Les compétences méthodologiques permettent à la Gardienne de chevaux / au Gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de développer une organisation personnelle structurée, une mise en œuvre adaptée des moyens et une approche systématique et ciblée pour analyser et résoudre des problèmes.

2.1 Techniques de travail

Des techniques de travail appropriées facilitent l'accomplissement de tâches professionnelles et personnelles de manière optimale. Les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) planifient et organisent leur travail. Ils utilisent à cet effet les méthodes et moyens adaptés afin de travailler de manière ordonnée, de gérer le temps, de respecter les procédures et de garantir la sécurité. Ils travaillent de manière ciblée et efficace, respectent les différentes étapes de travail, les contrôlent et évaluent le résultat de leur travail.

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) appréhendent les processus de travail dans le contexte de l'entreprise. Ils tiennent compte des différents processus situés en amont et en aval, et sont conscients des incidences de leurs activités sur les produits ainsi que sur les collaborateurs et les résultats de l'entreprise.

2.3 Stratégies d'information et de communication

Dans les entreprises équestres, l'utilisation des moyens d'information et de communication est importante. Les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) en sont conscients et participent à l'optimisation de la transmission des informations au sein de l'entreprise. Ils se procurent des informations de manière autonome et en font un usage profitable pour l'entreprise et pour leur propre apprentissage.

2.4 Stratégies d'apprentissage

Dans les entreprises équestres le cheval et la clientèle sont au centre des préoccupations. Des attentes de la clientèle, les formes de détention des chevaux et les techniques d'équitation évoluent en permanence et exigent une grande flexibilité et faculté d'adaptation. Dans ce contexte, les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) veillent à s'informer et acquérir les connaissances nécessaires. A cet effet ils utilisent différentes stratégies permettant d'apprendre plus efficacement. Ils analysent leur manière d'apprendre et l'adaptent aux différentes tâches et problématiques. Ils adoptent les stratégies qui leur conviennent le mieux.

2.5 Techniques de présentation

Les résultats d'une entreprise sont fortement influencés par la manière dont ses produits et services sont présentés aux clients. Les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) connaissent et maîtrisent les techniques et les supports de présentation, et les utilisent conformément à la situation.

2.6 Comportement écologique

Les entreprises équestres sont soumises à de nombreuses prescriptions en rapport avec l'écologie. Les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) sont conscients de la disponibilité limitée des ressources naturelles. Ils privilégient une utilisation économe des matières premières, de l'eau et de l'énergie, et ont recours à des technologies, à des stratégies et à des techniques de travail ménageant les ressources.

2.7 Comportement économique et selon les consignes de l'entreprise

Les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) se conforment aux consignes de leur entreprise. Ils sont conscients que par leur attitude et comportement ils véhiculent l'image de l'entreprise vers l'extérieur, notamment au contact avec la clientèle. Un comportement respectueux des principes de l'économie d'entreprise est la base du succès de l'entreprise. Ils sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements. Ils effectuent leurs tâches de manière efficace et sûre.

3. Compétences sociales

Les compétences sociales permettent aux Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de gérer les relations humaines et de faire face à des défis en rapport avec la communication et le travail en équipe.

3.1 Capacité à communiquer

Dans l'exercice de la profession, les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) sont au contact avec des collègues et la clientèle. La communication objective revêt donc une importance primordiale. C'est pourquoi ils font preuve de franchise, de politesse et de spontanéité dans les situations professionnelles et qu'ils se réfèrent aux règles de base d'une discussion. Ils adaptent leur manière de s'exprimer et leur comportement en fonction des situations et des besoins de leurs interlocuteurs. Ils parlent avec respect et estime.

3.2 Aptitude au travail en équipe

Les tâches professionnelles peuvent être exécutées de manière individuelle ou en groupe. Dans de nombreuses situations, une équipe est plus performante qu'un individu. Si les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) travaillent en équipe, ils appliquent les règles d'un travail efficace en équipe.

3.3 Capacité à gérer des conflits

Etant donné que des personnes parfois très différentes sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, il se peut que des situations conflictuelles surgissent. Les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchie. Ils sont ouverts au dialogue, sont prêts à accepter d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

3.4 Orientation clientèle

Dans les entreprises fournissant des services, la prise en compte des besoins et attentes de la clientèle est d'une grande importance. Les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) attachent une grande importance aux intérêts de cette clientèle, ils contribuent dans le cadre de leurs compétences et selon les consignes de l'entreprise à la satisfaction de la clientèle.

4. Compétences personnelles

Les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) sont capables de jeter un regard critique sur leurs propres actions et comportement. Ils font évoluer leur personnalité et sont disposés à contribuer à leur développement personnel.

4.1 Autonomie et responsabilité

Dans leur activité professionnelle, les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) sont co-responsables du résultat de la production et des processus de travail. Dans les limites de leur responsabilité, ils prennent des décisions en toute autonomie et de manière consciencieuse et accomplissent les tâches qui leur sont confiées en conséquence.

4.2 Résistance au stress

Pour accomplir les tâches dans une entreprise équestre il faut pouvoir maîtriser des situations très variées. Les Gardiennes de chevaux / Gardiens de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) sont capables de faire face aux contraintes physiques et psychiques liées à leur profession. Ils sont conscients de leur propres limites, affrontent les situations exigeantes avec calme et accomplissent les tâches qui leur sont confiées de manière systématique et réfléchie.